



Direction des finances et des achats
Sous-direction du budget
Service de la synthèse budgétaire (SSB)

OBJET : Projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour l'exercice 2024

2024 DFA 38

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À l'issue des délibérations 2023 DFA 58-1 et 58-2 adoptées lors du Conseil de Paris des 12, 13, 14, et 15 décembre 2023 et de la délibération 2024 DFA 15 adoptée lors du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 février 2024, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2024 ont été établies :

- pour le budget d'investissement,
 - ✓ à 8 035,5 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution au 12 janvier 2024) ;
 - ✓ à 2 416,5 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes ;
- pour le budget de fonctionnement, à 9 898,6 M€ en dépenses et en recettes.

Les modifications que je vous propose d'y apporter par le présent projet de délibération porteraient :

- le budget d'investissement à
 - ✓ 7 295,0 M€ pour les autorisations de programme. Ce chiffre tient compte des inscriptions nouvelles proposées dans le présent budget supplémentaire (122,6 M€), des mandatements intervenus depuis la décision modificative n°1 (DM1) et des AP terminées constatées au compte administratif (CA) ;
 - ✓ 2 846,8 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes ;
- le budget de fonctionnement à 10 170,0 M€, en dépenses et en recettes.

Ce budget supplémentaire (BS) intègre les résultats du CA 2023.

⌘ ⌘ ⌘ ⌘ ⌘
⌘ ⌘ ⌘
⌘

SOMMAIRE

1^{ÈRE} PARTIE – PRESENTATION GENERALE	
TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L’EQUILIBRE DU BS 2024	
SOUS-TITRE I – L’ÉQUILIBRE GÉNÉRAL DU BS 2024	
SOUS-TITRE II – L’ÉVOLUTION DES GRANDS POSTES DE DÉPENSES ET DE RECETTES.....	
TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE.....	
2^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET D’INVESTISSEMENT.....	
TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
SOUS-TITRE I – AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME	
SOUS-TITRE II – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME EN COURS	
TITRE II – LES CREDITS DE PAIEMENT	
SOUS-TITRE I – OPÉRATIONS RÉELLES.....	
SOUS-TITRE II – OPÉRATIONS D’ORDRE.....	
3^{ÈME} PARTIE – LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT.....	
TITRE I – LES RECETTES	
TITRE II – LES DÉPENSES.....	

1^{ère} Partie : PRESENTATION GENERALE

Précision méthodologique :

Les budgets présentés dans cette partie sont exprimés en crédits de paiement réels et n'incluent pas :

- les crédits pour ordre, correspondant à des écritures comptables équilibrées en dépenses et en recettes, communément neutralisés en analyse financière ;
- les crédits réels correspondants à des opérations équilibrées en dépenses et recettes, également neutralisés en analyse financière.

Ces inscriptions équilibrées sont décrites dans les parties 2 (pour l'investissement) et 3 (pour le fonctionnement) du présent rapport.

TITRE I – PRESENTATION GENERALE DE L'EQUILIBRE DU BS 2024

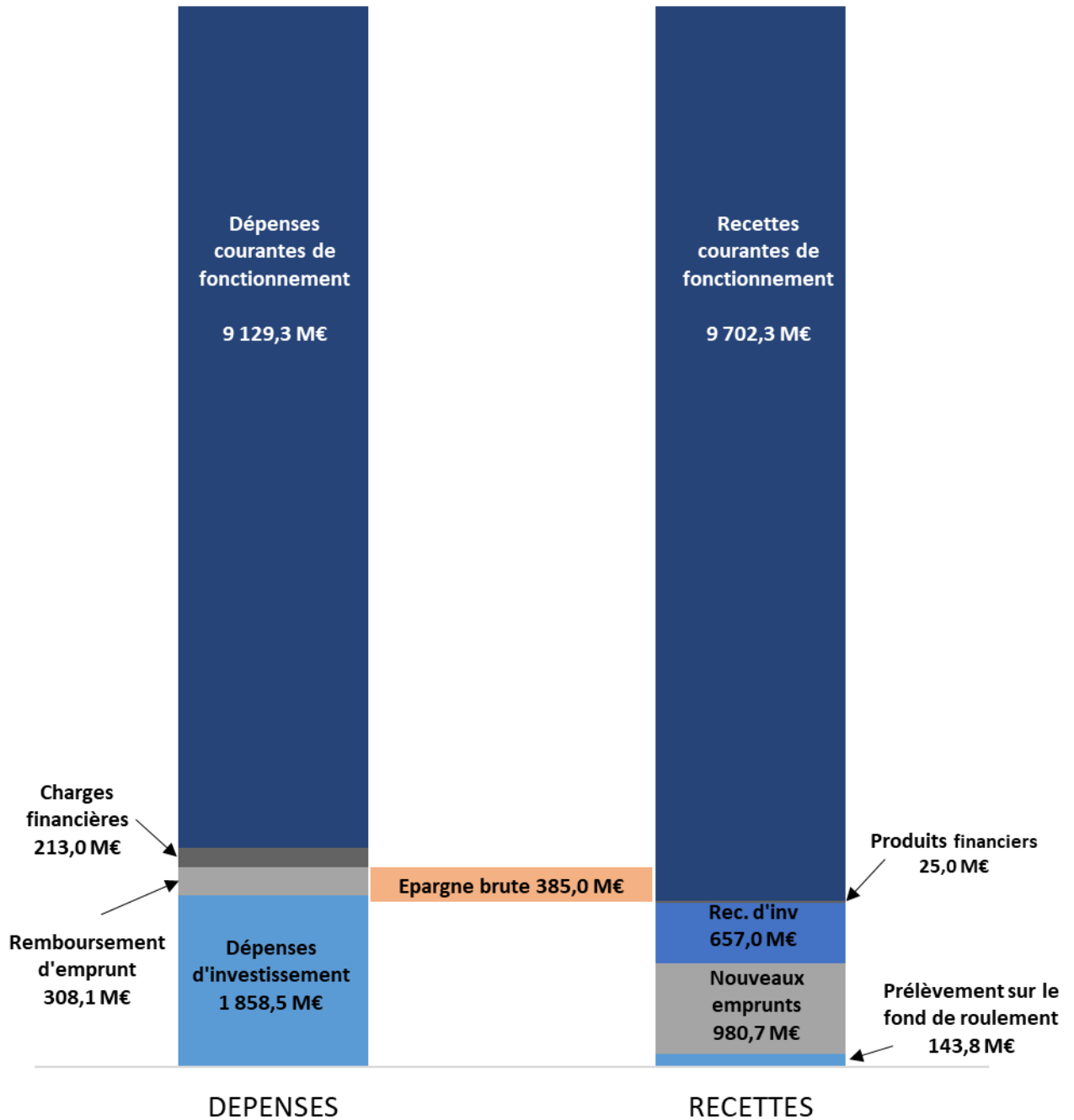
Sous-titre I – L'équilibre général du BS 2024

Le présent projet de budget supplémentaire (BS) 2024 vise à ajuster les crédits votés pour tenir compte des résultats constatés au compte administratif 2023 et de l'exécution prévisionnelle 2024 sur les postes décrits ci-après. Il prévoit également des inscriptions techniques.

Ainsi, ce projet prévoit la reprise du **résultat de fonctionnement à hauteur de 110,5 M€** qui permet notamment de couvrir les restes à réaliser. En outre, **85,9 M€ de dépenses de fonctionnement nouvelles** sont inscrites, et **96,1 M€ de recettes de fonctionnement** sont désinscrites. L'épargne brute est en baisse de 182,0 M€.

Les recettes d'investissement sont augmentées de 88,0 M€ et les dépenses d'investissement de 68,8 M€. Compte tenu de ces inscriptions, du résultat reporté d'investissement à hauteur de -330,5 M€, de l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement pour 363,8 M€ et d'une diminution de l'autofinancement volontaire de 62,9 M€, **l'autorisation d'emprunt est augmentée de 19,0 M€.**

Equilibre consolidé après projet de BS 2024



Sous-titre II – L'évolution des grands postes de dépenses et de recettes

▪ Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 96,1 M€ par rapport aux inscriptions du BP 2024. Cette évolution correspond à la diminution des recettes attendues au titre de la fiscalité et des dotations (-100,8 M€) compte-tenu notamment de la baisse des droits de mutation à titre onéreux, en partie compensée par une hausse des recettes de gestion (+4,7 M€).

▪ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 85,9 M€ par rapport aux crédits votés au budget primitif (BP). Cette variation inclut 56,0 M€ de dépenses de gestion nouvelles détaillées ci-après, 24,7 M€ de restes à réaliser et 10,0 M€ de crédits de masse salariale pour soutenir notamment la politique d'attractivité de la Ville de Paris. En sens inverse, les crédits de péréquation et de restitutions de taxes diminuent de 4,8 M€.

L'autofinancement volontaire est en baisse de 62,9 M€.

▪ Les dépenses d'investissement

Les inscriptions nouvelles en dépenses d'investissement s'élèvent à 68,8 M€. Ce montant inclut 33,3 M€ de restes à réaliser (RAR) et 35,5 M€ de dépenses nouvelles.

La ventilation par chapitres des restes à réaliser est décrite dans le tableau suivant :

Chapitre fonctionnel	Montants (M€)
900 - Services généraux	11,4
901 - Sécurité	0,2
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	4,0
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	6,0
904 - Santé et action sociale	2,0
905 - Aménagement des territoires et habitat	6,6
906 - Action économique	0,5
907 - Environnement	1,5
908 - Transports	1,0
923 - Dettes et autres opérations financières	0,1
Total	33,3

▪ Les recettes d'investissement

Les recettes opérationnelles d'investissement augmentent de 88,0 M€. S'y ajoute l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement à la section d'investissement (363,8 M€). En sens inverse, l'autofinancement volontaire diminue (-62,9 M€). L'autorisation d'emprunt augmente de 19,0 M€.

L'ensemble de ces inscriptions est détaillé dans la présentation par politique publique ci-après.

TITRE II – PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

La présentation ci-après retrace les principaux mouvements du budget supplémentaire, répartis sur les différentes fonctions telles que définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

▪ Sécurité

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont ajustées à la hausse de 9,6 M€. Ainsi, l'augmentation de 13,1 M€ de la contribution de la Ville au budget de la Préfecture de police et l'inscription de 0,5 M€ de restes à réaliser sont partiellement compensées par un ajustement entre chapitres de la répartition des crédits de masse salariale (-4,0 M€).

Les dépenses d'investissement augmentent de 5,1 M€, correspondant à une hausse des crédits nécessaire à la poursuite de la mise en œuvre de la police municipale (+1,5 M€), à l'inscription des restes à réaliser 2023 (+0,2 M€) et à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution (+3,4 M€).

▪ Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont réhaussées de 9,4 M€ en raison :

- de la prise en compte de dépenses supplémentaires à hauteur de 10,4 M€ notamment au titre des subventions pour les caisses des écoles ;
- de l'inscription de 1,5 M€ de restes à réaliser ;
- de l'ajustement des crédits de masse salariale (-2,5 M€).

Les dépenses d'investissement sont ajustées de +7,2 M€, correspondant à l'inscription des restes à réaliser 2023 (4,0 M€) et à la subvention versée à l'ESPCI (+3,2 M€).

▪ Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont majorées de 8,6 M€. Cette hausse résulte :

- de l'ajustement des crédits de masse salariale (+5,0 M€) ;
- de l'inscription de restes à réaliser (1,4 M€) ;
- de la prise en compte d'un financement supplémentaire de 1,3 M€ en faveur de la culture au titre principalement des surcoûts consécutifs au sinistre qui a touché le bâtiment des archives en février 2024, partiellement compensé par le redéploiement de 1,1 M€ permis par l'échéancier des paiements prévus au titre de la Philharmonie et de la Gaité lyrique ;
- d'un abondement de 0,8 M€ en faveur du sport au titre notamment du « Concorde park » (+0,3 M€), de Paris Plages (+0,4 M€) et des baignades en Seine (+0,1 M€) ;
- d'un abondement de 0,6 M€ pour « Nuit Blanche » financé par une recette de mécénat d'un montant équivalent ;
- de la prise en compte d'une dépense équilibrée par une recette en provenance de l'État au titre des « colos apprenantes » pour 0,3 M€ ;
- de l'inscription de 0,1 M€ pour l'organisation de « safe fan zones » pour les femmes dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques de Paris ;
- d'un abondement de 0,1 M€ pour le bal de l'amour financé par une recette d'un montant équivalent ;
- d'un transfert de 0,1 M€ en provenance des états spéciaux d'arrondissement pour les festivals « Onze bouge » et « Rhizomes ».

Les recettes de fonctionnement sont majorées de 1,0 M€ correspondant à une recette de mécénat pour le dispositif « Nuit Blanche » (+0,6 M€), au financement de l'État au titre des « colos apprenantes » (0,3 M€) et d'une recette partenariale pour le Bal de l'amour (0,1 M€).

Les dépenses d'investissement sont augmentées de 13,6 M€, dont 6,0 M€ au titre des restes à réaliser, 5,0 M€ pour la médiathèque James Baldwin (19^{ème} arrondissement), 1,0 M€ pour les dépenses d'entretien localisées dans les mairies d'arrondissement, 1,0 M€ pour la réalisation des voies olympiques et paralympiques et 0,8 M€ pour diverses opérations de travaux dans les musées de l'établissement public Paris Musées.

Les recettes d'investissement augmentent de 14,0 M€, au titre de la contribution de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo).

▪ **Santé et action sociale (dont APA et RSA)**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 14,6 M€.

Cette hausse résulte notamment :

- de l'inscription de 20,0 M€ supplémentaires au titre des dépenses d'hébergement de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- de dépenses supplémentaires de 8,0 M€ au titre de l'hébergement d'urgence ;
- d'un abondement de 6,5 M€ au titre des dépenses d'hébergement des personnes en situation de handicap et de 6,0 M€ au titre de la prestation compensation handicap (PCH) ;
- de dépenses supplémentaires à hauteur de 6,0 M€ pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ;
- de l'inscription de 3,4 M€ de restes à réaliser ;
- de dépenses supplémentaires au titre de l'accueil de jour des personnes âgées pour 1,6 M€ ;
- de l'inscription de 0,2 M€ d'avances au titre du fonds social européen (FSE) ;
- d'un abondement de 0,1 M€ au titre du soutien aux centres de santé associatifs.

En sens inverse, la subvention au centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP) est diminuée 16,2 M€ pour tenir compte de la nouvelle convention négociée avec IDFM au titre du « pass Amethyste ». Les crédits de masse salariale sont ajustés de -15,9 M€ et les inscriptions au titre du RSA et du fonds de solidarité logement (FSL) de -5,1 M€.

Les dépenses d'investissement sont augmentées de 10,7 M€. Ce montant résulte de l'inscription de 4,0 M€ pour l'accessibilité des lignes de bus, de 2,4 M€ au titre de la Maison des réfugiés (19^{ème} arrondissement), de 2,0 M€ pour l'accessibilité des écoles, des restes à réaliser 2023 (2,0 M€), et de 0,3 M€ pour des subventions aux associations œuvrant en faveur de la santé.

▪ **Aménagement des territoires et habitat**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont en hausse de 2,0 M€.

Ce montant inclut notamment :

- 2,9 M€ au titre des restes à réaliser ;

- 1,0 M€ au titre des crédits de masse salariale ;
- 0,7 M€ au titre d'un transfert de crédits en provenance des états spéciaux d'arrondissement ;
- 0,6 M€ pour le versement d'avances au titre du FSE ;
- 0,5 M€ au titre de l'entretien des parcs et jardins.

En sens inverse, les dépenses relatives à l'éclairage public sont diminuées de 3,0 M€ compte tenu des économies permises par la mise en œuvre du nouveau marché de performance.

Les dépenses d'investissement sont rehaussées de 7,5 M€. Ce montant inclut principalement l'inscription de restes à réaliser (6,6 M€).

Les recettes d'investissement sont augmentées de 10,6 M€, correspondant notamment à des cofinancements de 5,7 M€ au titre du réaménagement de la porte de la Chapelle (18^{ème} arrondissement), de 2,1 M€ au titre de l'aménagement de la rue Cardinet (17^{ème} arrondissement), de 1,3 M€ au titre de l'éclairage public et de 1,3 M€ au titre de l'illuminations du Louvre (Paris Centre).

▪ **Action économique**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 3,9 M€ résultant :

- d'un abondement pour le versement d'avances au titre du FSE (+1,7 M€) ;
- de l'inscription de 1,2 M€ au titre du soutien à l'innovation ;
- de l'ajustement des crédits de masse salariale (+0,9 M€) ;
- de la prise en compte d'une dépense de 0,5 M€ pour le Forum des images ;
- de l'inscription de 0,1 M€ au titre des restes à réaliser ;
- en sens inverse, de la désinscription de 0,5 M€ devenu sans objet à la suite de la décision de ne pas déplacer les boîtes des bouquinistes dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques.

Les dépenses d'investissement sont diminuées de 3,5 M€ correspondant principalement à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

▪ **Environnement**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont augmentées de 3,1 M€. Ce montant correspond à l'ajustement des crédits de masse salariale (+7,0 M€) et à l'inscription de restes à réaliser (2,6 M€), partiellement compensés par une désinscription de 4,0 M€ au titre de la contribution au Sycotm et de 2,5 M€ au titre des économies réalisées à la suite de la mise en place du nouveau marché de sanisettes publiques.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 4,9 M€. La prévision de recettes au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) est ajustée de -6,4 M€ conformément aux bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux. En sens inverse, 1,5 M€ est inscrit au titre du remboursement par les états spéciaux d'arrondissement des dépenses de fluides des équipements de proximité préfinancées sur le budget général.

Les dépenses d'investissement sont diminuées de 2,8 M€. Ce montant correspond principalement à un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

- **Transports**

Les dépenses de fonctionnement sur cette fonction sont réhaussées de 26,8 M€, dont :

- 13,9 M€ au titre de la contribution à IDFM ;
- 8,3 M€ au titre des restes à réaliser ;
- 4,5 M€ pour les dépenses au titre du contrôle du stationnement et du traitement des forfaits post stationnement ;
- 1,0 M€ de crédits de masse salariale.

Les dépenses d'investissement augmentent de 55,0 M€. Ce montant inclut 27,0 M€ au titre du prolongement du RER Eole, 21,0 M€ au titre de la prolongation de la ligne 3b du tramway, 6,0 M€ pour les travaux de réparation du pont de Sully ainsi que 1,0 M€ au titre des restes à réaliser.

Les recettes d'investissement sont réhaussées de 24,4 M€ au titre des contributions de la Région Ile-de-France, de l'État et de la RATP au prolongement de la ligne 3b du tramway.

- **Services généraux (dont gestion des fonds européens)**

- Les opérations non ventilées

Les dépenses de fonctionnement au titre des opérations non ventilées diminuent de 4,8 M€. Ce montant correspond à une hausse de 11,0 M€ au titre du fonds de péréquation des droits de mutation à titres onéreux et 7,8 M€ au titre du reversement à la métropole du Grand Paris des deux tiers du dynamisme de la cotisation foncière des entreprises (CFE). En sens inverse, les dépenses relatives au fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) sont ajustées de -20,0 M€ et les restitutions de fiscalité de -3,6 M€.

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 100,8 M€.

Ce montant correspond principalement à la baisse du produit attendu au titre des droits de mutations à titre onéreux (-100,0 M€) dans le contexte de poursuite de la crise du marché de l'immobilier observée au niveau national. La prévision de recettes au titre des taxes foncières est ajustée de -20,6 M€ et celle au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires de +1,4 M€, conformément aux bases prévisionnelles notifiées par les services fiscaux.

Le report d'un an du transfert de la cotisation foncière des entreprises à la métropole du Grand Paris adopté en loi de finances pour 2024 implique l'inscription au présent budget supplémentaire du produit attendu au titre de cet impôt (362,0 M€) et, en sens inverse, le rebasage de l'attribution de compensation versée par la MGP (-375,6 M€). En raison de ce report, les compensations attendues de l'État au titre des exonérations de fiscalité augmentent également de 32,0 M€.

Les dépenses d'investissement diminuent de 62,0 M€. Cette inscription tient compte principalement de prévisions actualisées par rapport au BP 2024 au titre des participations et recapitalisations des opérateurs de la Ville.

Les recettes d'investissement sont majorées de 39,0 M€ dont 25,0 M€ au titre du FCTVA et 14,0 M€ au titre des loyers capitalisés.

- Les opérations ventilées

Les dépenses de fonctionnement au titre des services généraux augmentent de 12,6 M€.

Ce montant inclut principalement :

- l'ajustement des crédits de masse salariale (+17,5 M€) ;
- l'inscription des restes à réaliser (4,0 M€) ;
- une dépense pour le théâtre de la Concorde (1,5 M€) ;
- l'ajustement des crédits du compte locatif (+1,5 M€) ;
- le financement notamment de la prolongation de l'exposition « Paris ! » et des commémorations du 80^{ème} anniversaire du 25 août (0,9 M€) ;
- la hausse de la dotation aux états spéciaux d'arrondissement (ESA) (1,4 M€) partiellement compensée par divers transferts vers le budget général (-0,8 M€) ;
- la hausse des subventions au titre de l'aide internationale (0,1 M€) ;
- un ajustement des crédits au titre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage informatique (-0,6 M€).

En sens inverse, il est procédé à un ajustement technique entre chapitres (-12,9 M€).

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de 8,6 M€ au titre des recettes de concessions et ainsi que des financements en provenance du FSE.

Les dépenses d'investissement progressent de 38,0 M€. Ce montant tient compte des besoins au titre budget participatif (+14,7 M€), de l'inscription de restes à réaliser (11,4 M€), et d'un ajustement technique entre chapitres afin de mettre le budget en cohérence avec les prévisions d'exécution.

2^{ème} Partie : LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

À l'issue du budget primitif adopté lors du Conseil de Paris des 12, 13, 14, et 15 décembre 2023 et de la DM1 adoptée lors du Conseil de Paris des 6, 7, 8 et 9 février 2024, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2024 ont été établies :

- à 8 035,5 M€ pour les autorisations de programme en dépenses (en tenant compte de l'exécution au 12 janvier 2024) ;
- à 2 416,5 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

À l'occasion du budget supplémentaire, plusieurs modifications sont proposées, aboutissant à l'inscription de :

- 122,6 M€ pour les autorisations de programme ;
- 430,3 M€ pour les crédits de paiement (dépenses réelles et d'ordre confondues, non neutralisées).

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires à :

- 7 295,0 M€ pour les autorisations de programme (en tenant compte des mandatements intervenus depuis la DM1 ainsi que des AP terminées constatées au compte administratif) ;
- 2 846,8 M€ pour les crédits de paiement, en dépenses et en recettes.

Mouvements intervenus postérieurement à la DM1

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis la dernière décision modificative sur les autorisations de programme et les crédits de paiement. Ces virements sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes et sur la situation des autorisations de programme.

Concernant les autorisations de programme

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis la DM1
Services généraux	-2 520 000 €
Santé, action sociale et RSA	+2 520 000 €
Total général	0,00 €

Ce montant traduit deux mouvements de la fonction « Services généraux » vers la fonction « Action sociale » au titre d'un besoin urgent de notification du marché de travaux pour la crèche collective Eiders (19^{ème} arrondissement) (1,4 M€) et d'un aléa de chantier concernant la crèche collective Saint-Roch (Paris centre) (1,1 M€).

Concernant les crédits de paiement

Fonction	Total des mouvements intervenus depuis la DM1
Services généraux	-6 000 000 €
Santé, action sociale et RSA	+6 000 000 €
Total général	0,00 €

Ces montants correspondent à un virement depuis la fonction « Services généraux » vers la fonction « Santé, action sociale et RSA » pour des travaux de mise en accessibilité.

TITRE I – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Sous-titre I – Ajustement des autorisations de programme

A/ En dépenses

Le présent projet de BS soumet au Conseil de Paris des ajustements en AP à hauteur de +122,6 M€ en dépenses.

Chapitre fonctionnel	Montant des ajustements BS
900 - Services généraux	6,7 M€
901 - Sécurité	7,8 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	14,5 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	23,6 M€
904 - Santé et action sociale	9,7 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	54,9 M€
906 - Actions économique	0,5 M€
907 - Environnement	-5,2 M€
908 - Transports	14,5 M€
922 - Dotations et participations	1,2 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	-5,6 M€
Total	122,6 M€

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT 54,9 M€

14,7 M€ sont proposés au titre des opérations « Embellir votre quartier ».

Des abondements à hauteur de 9,4 M€ sont prévus pour les travaux dans les parcs et jardins, dont 5,3 M€ au titre des travaux préalables à l'ouverture au public du parc du Val-de-Grâce (5^{ème} arrondissement), 3,9 M€ pour les travaux de sécurité dans le parc des Buttes Chaumont (19^{ème} arrondissement), 0,2 M€ pour le jardin de Cluny (5^{ème} arrondissement). S'y ajoutent 2,5 M€ au titre des espaces verts, dont 1,0 M€ pour la rénovation des locaux sociaux du cimetière du Père Lachaise, 0,9 M€ pour la réorganisation des ateliers du site « Brasserie » et 0,4 M€ pour la rénovation des bâtiments des services du Parc Floral.

8,5 M€ sont ouverts au titre des opérations d'aménagement sur la voirie et des participations dans les ZAC, dont :

- 3,3 M€ pour le réaménagement de la porte de La Chapelle (18^{ème} arrondissement) ;
- 3,3 M€ au titre du projet urbain partenarial sur le site de la porte de Brancion (15^{ème} arrondissement) ;
- 1,6 M€ pour l'appel à projets urbains innovants (APUI) des Invalides (7^{ème} arrondissement) ;
- 0,3 M€ pour le réaménagement de la rue Louis Vicat (15^{ème} arrondissement).

3,1 M€ sont ouverts au titre des aides à la rénovation énergétique versées sur délégation de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), 2,7 M€ au titre du reversement de consignations dans

le cadre d'opérations de préemption, et 1,3 M€ pour le rachat d'actifs conventionnés dans le cadre de baux emphytéotiques.

2,7 M€ sont ouverts pour la restauration du presbytère de l'église Saint-Vincent-de-Paul (10^{ème} arrondissement).

Enfin, il est procédé à un ajustement technique entre chapitres au sein des comptes fonciers depuis la fonction « Services généraux » (+10,0 M€).

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS 23,6 M€

11,5 M€ sont ouverts pour les gymnases, dont 10,2 M€ pour le gymnase de la Goutte d'Or (18^{ème} arrondissement) et 0,8 M€ pour la rénovation des équipements sportifs localisés.

Un abondement de 3,0 M€ est proposé au titre des contrats de performance énergétiques des piscines. S'y ajoutent 2,0 M€ pour la rénovation de la piscine Château-Landon (10^{ème} arrondissement) et 1,3 M€ pour la création de playgrounds et de parcours sportifs.

4,1 M€ sont ouverts au titre des lieux culturels, dont 1,2 M€ sur le théâtre de la Ville – Sarah Bernhardt (Paris Centre), 1,2 M€ pour la rénovation du conservatoire municipal Frédéric Chopin (15^{ème} arrondissement), 1,0 M€ pour la rénovation du conservatoire municipal Camille Saint-Saëns (8^{ème} arrondissement), 0,7 M€ pour l'achèvement de la médiathèque James Baldwin (19^{ème} arrondissement) et 0,4 M€ pour les travaux de réaménagement de la maison de Victor Hugo (Paris Centre), gérée par l'établissement public Paris Musées (EPPM).

Un abondement de 1,3 M€ est prévu pour la réalisation du mémorial Saint-Gervais en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015 (Paris Centre).

0,3 M€ est ouvert pour les travaux de modernisation dans les mairies dans le cadre d'un transfert depuis la dotation d'investissement de la mairie du 19^{ème} arrondissement.

ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE 14,5 M€

Il est notamment proposé d'inscrire 12,1 M€ pour la restructuration du groupe scolaire Romainville (19^{ème} arrondissement), 6,8 M€ pour la dernière phase des travaux dans la cité mixte régionale Gabriel Fauré (13^{ème} arrondissement), 1,9 M€ pour le raccordement au réseau de chaleur urbain de l'école maternelle et de l'école polyvalente rue de la Goutte d'Or (18^{ème} arrondissement), 0,9 M€ au titre de la création de la nouvelle école au sein de la ZAC Chapelle-Charbon (18^{ème} arrondissement) et 0,5 M€ pour la rénovation du collège Thomas Mann (13^{ème} arrondissement).

En sens inverse, 7,3 M€ initialement prévus pour la création d'une école provisoire pendant les travaux de rénovation de l'école Franc Nohain (13^{ème} arrondissement) sont désinscrits. 0,5 M€ est transféré vers la fonction « Action économique » au titre de l'alimentation durable dans la restauration collective.

TRANSPORTS 14,5 M€

Un abondement de 10,0 M€ est proposé pour les pistes cyclables, 2,5 M€ pour la mise à niveau de la cyber-sécurité des systèmes d'information des services d'exploitation de la voirie et

2,0 M€ au titre des travaux urgents à réaliser sur le Pont Sully à la suite d'un accident de navigation fluviale.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE.....9,7 M€

4,8 M€ sont ouverts au titre des crèches et des garderies, dont 1,7 M€ pour l'acquisition de mobilier et de matériel, 0,9 M€ pour le raccordement au réseau de chaleur urbain de la crèche municipale de la Goutte d'Or (18^{ème} arrondissement), 0,7 M€ pour les travaux d'amélioration énergétique de la crèche Salneuve (17^{ème} arrondissement), 0,6 M€ pour la restructuration de la crèche collective Drouot (9^{ème} arrondissement) et 0,3 M€ pour la crèche collective Davout (20^{ème} arrondissement). 0,5 M€ sont également proposés pour le déploiement de badgeuses permettant la mise en œuvre de la tarification horaire prévue par le règlement des établissements d'accueil de la petite enfance.

2,3 M€ sont inscrits pour la création de l'école des métiers de la petite enfance dans la ZAC Paris Rive Gauche (13^{ème} arrondissement).

2,2 M€ sont proposés au titre des personnes en difficulté, dont 2,0 M€ pour l'hébergement d'urgence et 0,2 M€ pour le solde du chantier de la Maison des réfugiés (19^{ème} arrondissement).

0,7 M€ est ouvert au titre des centres de santé, dont 0,5 M€ pour le centre de santé Richerand (10^{ème} arrondissement) et 0,2 M€ pour des études préliminaires à la création d'un centre de santé dans le 15^{ème} arrondissement.

En sens inverse, 0,3 M€ est transféré vers la fonction « Culture, vie sociale, sport et loisirs » au titre de l'accessibilité du conservatoire municipal Frédéric Chopin (15^{ème} arrondissement).

SÉCURITÉ7,8 M€

Cette ouverture de crédits correspond à une inscription technique nécessaire pour ajuster le stock d'AP disponibles au titre de la participation de la Ville à la section d'investissement du budget spécial de la Préfecture de police.

SERVICES GÉNÉRAUX ET OPÉRATIONS NON VENTILÉES2,3 M€

4,4 M€ sont ouverts sur le compte foncier équipement pour permettre la mise en place de séquestres dans le cadre de prises à bail.

3,0 M€ sont inscrits au titre de la modernisation des systèmes d'information, dont :

- 1,9 M€ pour la prise en compte des évolutions réglementaires dans les systèmes d'information de suivi et de contrôle de la salubrité de l'habitat ;
- 0,8 M€ pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de modernisation générale des systèmes d'information ;
- 0,3 M€ pour les systèmes d'information de gestion immobilière et bâtiminaire.

2,5 M€ sont proposés pour financer les travaux du théâtre de la Concorde.

1,2 M€ sont ouverts au titre du reversement de trop-perçus de FCTVA.

En sens inverse, il est procédé à un ajustement technique entre chapitres au sein des comptes

fonciers vers la fonction « Aménagement des territoires et habitat » (-10,0 M€).

ACTION ÉCONOMIQUE 0,5 M€

0,5 M€ est ouvert par transfert depuis la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » au titre de l'alimentation durable dans la restauration collective.

ENVIRONNEMENT -5,2 M€

4,5 M€ sont proposés pour la modernisation de la ventilation dans les bâtiments de la Ville dans le cadre du plan de ventilation.

2,4 M€ sont inscrits au titre de la propreté, de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets, dont 1,3 M€ afin de poursuivre le déploiement dans l'espace public des modules « Trilib » de collecte des déchets alimentaires et 0,8 M€ pour le réaménagement de l'espace tri des Invalides dans le cadre d'un appel à projets urbains innovants (APUI).

En sens inverse, 12,1 M€ sont transférés vers la fonction « Enseignement, formation professionnelle et apprentissage » au titre de l'opération de rénovation complète du groupe scolaire Romainville (19^{ème} arrondissement).

B/ En recettes

SERVICES GÉNÉRAUX..... 111,0 M€

72,0 M€ sont inscrits au titre des cofinancements de projets d'investissement attendus de l'État dans le cadre du fonds vert, 25,0 M€ au titre du FCTVA et 14,0 M€ au titre des loyers capitalisés.

TRANSPORTS24,4 M€

24,4 M€ sont inscrits au titre des contributions de la région Ile-de-France, de l'État et de la RATP au titre du prolongement de la ligne 3 du tramway.

CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS 14,0 M€

14,0 M€ sont ouverts au titre de la contribution de la Société de livraison des ouvrages olympiques (Solideo).

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT 10,4 M€

10,4 M€ sont prévus au titre de divers cofinancements.

Sous-titre II – Situation des autorisations de programme en cours

À l'issue de la DM1 adoptée en février 2024, le stock net a été établi à 8 035,5 M€ en tenant compte de l'exécution au 12 janvier 2024.

Avant le vote du budget supplémentaire 2024, le stock net s'élève à 7 172,4 M€. Ce montant tient compte du stock net constaté au CA 2023, ainsi que de l'exécution 2024 au 6 juin 2024.

Les mouvements proposés dans le cadre du présent projet de BS impliquent une augmentation du stock net d'AP de 122,6 M€ en dépenses, ce qui le porte à 7 295,0 M€.

Le tableau qui suit retrace le détail de la situation des autorisations de programme en cours par fonction :

Fonction	Libellé	Stock net avant BS 2024	BS 2024	Stock net après BS 2024
0	Services généraux	1 101,0 M€	2,3 M€	1 103,3 M€
1	Sécurité	30,2 M€	7,8 M€	38,0 M€
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	565,6 M€	14,5 M€	580,2 M€
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	787,7 M€	23,6 M€	811,3 M€
4	Santé et action sociale (dont APA, RSA et régularisation RMI)	324,9 M€	9,7 M€	334,6 M€
5	Aménagement des territoires et habitat	3 381,8 M€	54,9 M€	3 436,7 M€
6	Action économique	143,8 M€	0,5 M€	144,3 M€
7	Environnement	410,4 M€	-5,2 M€	405,2 M€
8	Transports	426,9 M€	14,5 M€	441,4 M€
TOTAL GENERAL		7 172,4 M€	122,6 M€	7 295,0 M€

Le « stock brut » représente le cumul pluriannuel des crédits votés en AP. Le « stock net » représente le montant restant disponible pour liquider sur AP compte tenu des réalisations (mandaté pluriannuel).

TITRE II – LES CRÉDITS DE PAIEMENT

Les inscriptions proposées en dépenses et en recettes pour un montant de 430,3 M€ au titre du présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	68,8 M€	470,8 M€
900 - Services généraux	38,0 M€	0,0 M€
901 - Sécurité	5,1 M€	0,0 M€
902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7,2 M€	0,0 M€
903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	13,6 M€	14,0 M€
904 - Santé et action sociale	10,7 M€	0,0 M€
905 - Aménagement des territoires et habitat	7,5 M€	10,6 M€
906 - Actions économique	-3,5 M€	0,0 M€
907 - Environnement	-2,8 M€	0,0 M€
908 - Transports	55,0 M€	24,4 M€
922 - Dotations et participations	1,2 M€	388,8 M€
923 - Dettes et autres opérations financières	-63,2 M€	33,0 M€
Opérations d'ordre	31,0 M€	24,5 M€
925 - Opérations patrimoniales	22,0 M€	22,0 M€
926 - Transfert entre sections	9,0 M€	2,5 M€
Opérations budgétaires sans réalisation	330,5 M€	-65,1 M€
951 - Virements de la section de fonctionnement	0,0 M€	-62,9 M€
954 - Produit des cessions d'immobilisations	0,0 M€	-2,1 M€
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	330,5 M€	0,0 M€
Total	430,3 M€	430,3 M€

En dépenses, l'inscription de 430,3 M€ inclut :

- 68,8 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport ;
- 361,5 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et autres inscriptions techniques) décrites ci-après.

En recettes, l'inscription de 430,3 M€ proposée au budget supplémentaire 2024 résulte des mouvements suivants :

- 88,0 M€ de crédits réels décrits dans la partie 1 du présent rapport, auxquels s'ajoutent 363,8 M€ au titre de l'affectation du résultat de fonctionnement à la section d'investissement et 19,0 M€ d'autorisation d'emprunt. Le montant total des crédits réels inscrits en recettes d'investissement est donc de 470,8 M€ ;
- -40,6 M€ d'inscriptions techniques (crédits pour ordre et autres inscriptions techniques) décrites ci-après.

▪ Opérations d'ordre

22,0 M€ sont inscrits en dépenses et recettes au chapitre 925 « Opérations patrimoniales » pour la réintégration des frais d'études et d'insertion aux travaux (15,0 M€), la régularisation des versements d'avances de marchés (4,0 M€) et les primes d'émission (3,0 M€).

En dépenses, 9,0 M€ sont inscrits au chapitre 926 « Transfert entre sections » au titre des

reprises de provisions et des reprises de subventions au compte de résultat (4,2 M€) ainsi que des reprises sur amortissements (0,5 M€). Cette dépense trouve son symétrique en recettes de fonctionnement.

En recettes, 2,5 M€ sont inscrits au chapitre 926 « Transfert entre section » au titre d'un complément de prix (2,1 M€) et de dotations aux provisions (0,4 M€). Cette recette trouve son symétrique en dépenses de fonctionnement.

▪ **Autres inscriptions techniques**

Des inscriptions techniques sont réalisées dans le cadre du BS 2024 sur la section d'investissement :

- en recettes, baisse de l'autofinancement volontaire (-62,9 M€) et neutralisation de l'inscription au titre du complément de prix précédemment mentionné sur le produit total des recettes de cessions d'immobilisations (-2,1 M€) ;
- en dépenses, reprise du résultat d'exécution reporté de la section d'investissement (330,5 M€).

3^{ème} Partie : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

À l'issue du BP 2024 adopté lors du Conseil de Paris des 12, 13, 14 et 15 décembre 2023, les dotations budgétaires de la Ville de Paris pour 2024 ont été établies à 9 898,6 M€ en recettes et en dépenses.

Les inscriptions nouvelles proposées au présent budget supplémentaire s'élèvent à 271,4 M€. Le résultat 2024 de la section de fonctionnement y figure en recettes pour 110,5 M€.

Il est ainsi proposé de porter les inscriptions budgétaires de la Ville de Paris en fonctionnement à 10 170,0 M€ en recettes et en dépenses.

Récapitulatif des mouvements intervenus postérieurement au BP 2024

Il convient d'intégrer les mouvements intervenus depuis le budget primitif 2024 sur les crédits de paiement des différentes fonctions. Ces virements entre chapitres sont sans incidence sur l'exécution des dépenses et des recettes.

Fonction	Mouvements intervenus depuis le BP 2024
Culture, vie sociale, sport et loisirs	550 000,00 €
Transports	-550 000,00 €
Total général	0,00 €

Ces montants correspondent à un virement depuis la fonction « Transport » vers la fonction « Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs » à hauteur de 0,6 M€.

TITRE I - LES RECETTES

Les inscriptions proposées en recettes dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Variation BS 2024
930 - Services généraux	8,0 M€
9305 - Gestion des fonds européens	0,6 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1,0 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	2,1 M€
936 - Action économique	246,0 M€
937 - Environnement	-4,9 M€
Total crédits ventilés	252,8 M€
940 - Impositions directes	-32,8 M€
941 - Autres impôts et taxes	-100,0 M€
942 - Dotations et participations	32,0 M€
Total crédits non ventilés	-100,8 M€
Total crédits réels	152,0 M€
946 - Transferts entre les sections	9,0 M€
Total crédits d'ordre	9,0 M€
002 - Résultat de fonctionnement reporté	110,5 M€
TOTAL	271,4 M€

L'inscription de 271,4 M€ proposée au budget supplémentaire de 2024 résulte des mouvements suivants :

- 110,5 M€ d'excédent de fonctionnement reporté. En effet, le résultat cumulé au 31 décembre 2023 s'élève à 474,3 M€. 363,8 M€ sont affectés à la section d'investissement. En conséquence, le solde de l'excédent cumulé au 31 décembre 2023 de la section de fonctionnement est inscrit au budget supplémentaire pour un montant de 110,5 M€ ;
- -96,1 M€ de crédits réels décrits dans la partie I du présent rapport ;
- 248,1 M€ de crédits équilibrés en dépenses et neutralisés en analyse financière correspondant à la part régionale de la taxe de séjour (246,0 M€) et à la perception en section de fonctionnement de compléments de prix assimilables à des produits de cession d'immobilisations (2,1 M€) ;
- 9,0 M€ de crédits pour ordre au titre des reprises sur amortissement (4,7 M€) et des provisions (4,3 M€). Cette recette trouve son symétrique en dépenses pour ordre de la section d'investissement.

TITRE II - LES DEPENSES

Les inscriptions proposées en dépenses dans le présent projet de BS sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Chapitre fonctionnel	Variation BS 2024		
	BS hors restes à réaliser	Restes à réaliser	Variation BS totale
930 - Services généraux	8,6 M€	4,0 M€	12,6 M€
931- Sécurité	9,1 M€	0,5 M€	9,6 M€
932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	7,9 M€	1,5 M€	9,4 M€
933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	7,2 M€	1,4 M€	8,6 M€
934 - Santé et action sociale	8,9 M€	3,3 M€	12,2 M€
9343 - APA	5,9 M€	0,1 M€	6,0 M€
9344 - RSA	-3,6 M€	0,0 M€	-3,6 M€
935 - Aménagement des territoires et habitat	-0,9 M€	2,9 M€	2,0 M€
936 - Action économique	249,8 M€	0,1 M€	249,9 M€
937 - Environnement	0,5 M€	2,6 M€	3,1 M€
938 - Transports	18,5 M€	8,3 M€	26,8 M€
Total crédits ventilés	311,9 M€	24,7 M€	336,6 M€
940 - Impositions directes	-14,3 M€	0,0 M€	-14,3 M€
941 - Autres impôts et taxes	9,5 M€	0,0 M€	9,5 M€
Total crédits non ventilés	-4,8 M€	0,0 M€	-4,8 M€
Total crédits réels	307,1 M€	24,7 M€	331,8 M€
946 - Transferts entre les sections	2,5 M€	0,0 M€	2,5 M€
953 - Virement à la section d'investissement	-62,9 M€	0,0 M€	-62,9 M€
Total crédits d'ordre	-60,4 M€	0,0 M€	-60,4 M€
TOTAL	246,7 M€	24,7 M€	271,4 M€

En dépenses, l'inscription de 271,4 M€ inclut :

- 85,9 M€ de crédits réels (hors opérations neutralisées) décrits dans la partie I du présent rapport ;
- 248,1 M€ de crédits équilibrés en recettes et neutralisés en analyse financière correspondant à la part régionale de la taxe de séjour (246,0 M€) et à la perception en section de fonctionnement de compléments de prix assimilables à des produits de cession d'immobilisations (2,1 M€) ;
- 0,4 M€ de crédits pour ordre au titre des dotations aux provisions. Cette dépense trouve son symétrique en recettes pour ordre de la section d'investissement ;
- -62,9 M€ de baisse de l'autofinancement volontaire.

CONSEIL DE PARIS des 8, 9, 10, 11 et 12 juillet 2024

AMENDEMENT TECHNIQUE n°1

**AU PROJET DE BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024 DE LA
VILLE DE PARIS**

2024 DFA 38

Le présent amendement a pour objet d'apporter les modifications techniques suivantes au projet de budget supplémentaire 2024.

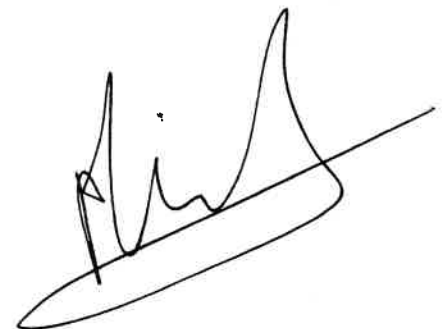
SUR LE BUDGET D'INVESTISSEMENT (2024 DFA 38 1^{ère})

Autorisations de programme

En dépenses :

✓ Pour le financement de la végétalisation des quartiers
Chapitre 905, rubrique 511, individualisation n° 15110204.... + 20 000 000,00 €

Les montants des autorisations de programme nouvelles 2024 et du récapitulatif général des autorisations de programme sont modifiés en conséquence. Le budget d'investissement de la Ville de Paris est arrêté à 142 573 849,00 € euros en autorisations de programme nouvelles.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, positioned in the lower right quadrant of the page.